

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION

Origine : Demande de renseignements en date du 10 juillet 2000

Demandeur : Le Groupe STOP et Stratégies Énergétiques (S.É.)

Question STOP-SÉ 19-4 Efforts antérieurs de SCGM en efficacité énergétique

Référence : **SCGM-19-DOC-2 p. 1, L. 13-26:** "*Depuis le début des années 90, c'est principalement dans une démarche commerciale que se situent les efforts de la SCGM en matière d'efficacité énergétique. Les exigences de la société moderne, ainsi que les nouvelles règles de la concurrence, ont incité plus que jamais la SCGM à innover avec des technologies plus performantes, plus respectueuses de l'environnement et moins énergivores.*

Jusqu'en 1998, les initiatives en efficacité énergétique de la SCGM ont été élaborées et livrées de façon ponctuelle selon les conjonctures économiques et politiques qui prévalaient."

Demandes :

- i) Veuillez énumérer les initiatives en efficacité énergétique de SCGM antérieures au présent Plan (y compris celles encore en vigueur), en spécifiant dans chaque cas a) leurs années d'application, b) les budgets consacrés chaque année à chacun de ces programmes, c) le nombre de participants chaque année à chacun des ces programmes, d) les réductions de consommation de gaz naturel qui en ont résulté chaque année pour chacun de ces programmes, e) les réductions de chacune des émissions atmosphériques (énumérées à SCGM-19-DOC-4 p. 14),qui en ont résulté chaque année pour chacun de ces programmes.
 - ii) Veuillez joindre une courte description de chacun de ces programmes (ou un document descriptif déjà existant).
 - iii) Veuillez spécifier lesquels de ces programmes antérieurs continuent de se retrouver au PGÉÉ.
 - iv) SCGM indiquait, lors de sa cause tarifaire 1999-2000 qu'elle compléterait l'évaluation de l'impact énergétique du programme de remplacement des équipements de chauffage de l'espace "PréGaz" (R-3426-99, pièce SCGM-4, document 1, page 30, items 1 et 5). Veuillez déposer le rapport de cette évaluation.
 - v) SCGM indiquait, lors de sa cause tarifaire 1999-2000 qu'elle compléterait l'évaluation en termes d'économies d'énergie du projet-pilote sur les thermostats programmables et la probabilité de succès advenant la promotion du programme à l'ensemble de la clientèle (R-3426-99, pièce SCGM-4, document 1, page 30, item 4). Veuillez déposer le rapport de cette évaluation.
 - vi) SCGM indiquait, lors de sa cause tarifaire 1999-2000 qu'elle mènerait des projets pilotes dans le secteur de la restauration, des commissions scolaires et des immeubles multilocatifs (R-3426-99, pièce SCGM-4, document 1, page 30, lignes 41-42). Veuillez déposer les rapports sur ces projets pilotes.
-

Réponses

- i) La liste des initiatives antérieures au PGEÉ se retrouve dans la pièce à laquelle vous faites référence (R-3397-98, Document 4, pages 6 à 9 de 22 incluant le tableau 3). Pour les détails demandés, ce genre d'information n'est pas disponible puisqu'une des raisons d'être du PGEÉ est justement d'avoir, pour l'avenir, une approche globale et intégrée contenant ce type d'information.
- ii) Voir réponse à la question 19-4 i).
- iii) - Documents d'information (GazInfo)
- Fiches techniques
- PréGaz
- iv) Voir réponse à la question 26.1 du ROEE à la pièce SCGM-19, Document 4.36
- v) Cette évaluation est en cours.
- vi) Les rapports de ces projets pilotes ne sont pas encore disponibles. Certains projets sont en cours et d'autres sont en élaboration.